



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## *Saint-Michel-des-Saints*

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 septembre 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 266, chemin de la Passe (matricule 7680-71-0433). La demande concerne un bâtiment accessoire déjà construit à 0.74 mètre de la ligne latérale gauche au lieu de 1 mètre, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)



---

Sébastien Gariépy,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30**, le **7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **7<sup>e</sup> jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)**.



---

Sébastien Gariépy,  
Directeur général et greffier-trésorier